

Certification accompagnement de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés en EHPAD

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **services aux personnes**
 - **Action sociale**
 - **Médecine**
 - **Santé**
 - **Sanitaire**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **413z**, **124g**, **330t**

Code(s) ROME : **K1305**, **K1301**, **K1302**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2016**

Mots clés : **EHPAD**, **Aide à la personne**, **Alzheimer**, **Accompagnement**

Identification

Identifiant : **3192**

Version du : **28/11/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **NA**

Non formalisé :

- [Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement :](#)
- [Recommandation de bonnes pratiques : Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, accompagnement et diagnostic.](#)
- [Recommandation de l'Anesm pour l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer en établissement médico-social](#)
- ⋮

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

- O1. Maîtrise des connaissances théoriques et pratiques sur le vieillissement, la maladie d'Alzheimer et les maladies neurodégénératives.
- O2. Accompagnement des troubles cognitifs et des symptômes psychologiques et comportementaux de la démence.
- O3. - Construction d'un projet d'activités et d'« auto-activités » en EHPAD
- O4. Accompagner et soutenir les familles des résidents.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- absence de liens

Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification est constituée des compétences suivantes :

- C1. Identifier et remettre en question les représentations sociales de la maladie d'Alzheimer dans un but plus positif et pragmatique.
- C2. Comprendre et compenser les troubles cognitifs en utilisant une approche de type « handicap cognitif » et en se servant des capacités préservées
- C3. Comprendre et gérer les symptômes psychologiques et comportementaux de la démence dans l'optique d'un apaisement des résidents.
- C4. Concevoir et mettre en pratique des activités adaptées au sein d'un établissement en utilisant les « domaines d'expertise » et les « pôles d'intérêt » des résidents.

Public visé par la certification

- salariés
- demandeurs d'emplois

C5. Analyser et gérer les interrelations avec les familles des résidents en s'appuyant sur la systématique familiale, les processus de deuil et l'empathie.

C6. Développer, en parallèle, « projet de soin » et « projet d'accompagnement ».

Modalités générales

- La certification d'une durée de 42h est certifiée comme une formation à l'accompagnement spécialisé pour le public des professionnels intervenant auprès de personnes âgées atteintes de troubles cognitifs en EHPAD.

- Sont concernés, les salariés en CDI, CDD, les indépendants (profession libérale), les contrats de professionnalisation (VAE) intervenant en établissement médico-social.

- La certification est divisé en trois niveaux de deux journées de formation :

o Niveau 1- Accompagner le vieillissement et la maladie d'Alzheimer en EHPAD (14 heures),

o Niveau 2- Des activités adaptées aux personnes âgées atteintes de troubles cognitifs ou de la maladie d'Alzheimer en EHPAD (14 heures),

o Niveau 3- Relations familles-professionnels en EHPAD et aménagements environnementaux (14 heures).

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Enrichissement personnel et professionnel des connaissances sur les maladies neurodégénératives et les troubles cognitifs. Maîtrise des bonnes pratiques d'accompagnement et de communication avec les personnes atteintes de troubles cognitifs ou de maladie d'Alzheimer ainsi que leur famille.

Capacités de définition et de mise en œuvre d'un « projet d'accompagnement ».

Conception et organisation d'activités adaptées en EHPAD.

Gestion des troubles psychologiques et comportementaux de la démence. Maîtrise des nouvelles compétences essentielles à l'exercice de la profession auprès de personnes atteintes de troubles cognitifs favorisant la progression de l'autonomie et de l'employabilité.

Pour l'entité utilisatrice

Développement des compétences des collaborateurs, en particulier pour l'adaptation à la prise en charge et à l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer.

Amélioration de la qualité de vie au travail, de la progression de la cohésion d'équipe et développement de l'implication individuelle.

Evaluation / certification

Pré-requis

Etre majeur. Pas de prérequis en termes de niveau ou d'expérience mais intervenir en tant que professionnel du soin et/ou de l'accompagnement en établissement médico-social.

Compétences évaluées

La totalité des compétences, décrivent dans le référentiel de certification (voir descriptif général des compétences), est au final évaluée. Chacune des compétences est évaluée selon des modalités écrites et orales par les formateurs.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveau, Niveau 2 et Niveau 3 :

Centre(s) de passage/certification

- En partie sur le lieu de formation (inter) et pour le jury final au 30, rue de Prony 75017 Paris.

Le niveau 1 sera majoritairement composé d'une mise à jour des connaissances (environ 10h sur 14h) afin de s'assurer que les connaissances fondamentales sont acquises, actualisées et surtout partagées. Les quelques 4h restantes seront consacrées à l'analyse des pratiques d'accompagnement en vigueur dans les établissements et les moyens de les améliorer.

Le niveau 2 sera voué, pour l'essentiel, à la conceptualisation et de la mise en place d'activités adaptées aux personnes âgées et aux personnes atteintes de troubles cognitifs dans l'ensemble d'un établissement. Identification des besoins des résidents, de leur famille et réflexions sur la cohésion d'équipe.

Le niveau 3 approfondira les relations familles et professionnels en EHPAD de manière à relancer la triangulation classique (avec les résidents) sur des bases apaisées et constructives.

L'acquisition d'un niveau et le passage au niveau supérieur se réalise avec une assiduité complète et la réussite aux épreuves de chaque niveau comme suit :
Niveau 1 : Questionnaire à choix multiples (QCM noté sur 15) concernant les compétences théoriques + 1 exercice pratique de jeu de rôle validé selon critères préétablis (noté sur 5).

Niveau 2 et Niveau 3 : Questionnaire à choix multiples (QCM noté sur 10) + au choix : notes d'observation sur un cas pratique à domicile (qui peut se réaliser individuellement ou en groupe) ou entretien d'examen sous forme de questions/réponses (par téléphone ou sur la plateforme dédiée) (les deux sont notés sur 10). Le candidat dispose d'1 mois pour choisir et concrétiser son évaluation.

La moyenne à obtenir est fixée à 10/20 pour chaque niveau puis pour l'ensemble des niveaux (moyenne générale ramenée sur 20).

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Cette certification peut se passer de façon partielle niveau par niveau :

Niveau 1- Accompagner le vieillissement et la maladie d'Alzheimer en EHPAD (14 heures),

Niveau 2- Des activités adaptées aux personnes âgées atteintes de troubles cognitifs ou de la maladie d'Alzheimer en EHPAD (14 heures)

Niveau 3- Relations familles-professionnels en EHPAD et aménagements environnementaux (14 heures).

Durée de validité des composantes acquises :

3 ans pour les niveaux et avant obtention de la certification

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

3 ans

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat de compétences

Plus d'informations

Statistiques

Nombres de stagiaires formés en 2016 : 658 stagiaires

Heures de formation dans l'année : 304,5 heures

Autres sources d'information

<http://www.evalzheimer.org/formations/cycle-accompagner-en-ehpad/>